

Séance du Conseil du
5 mars 2018

Séance ordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace tenue le lundi 5 mars 2018 à 20 heures à laquelle sont présents, M^{me} Jocelyne Caron, mairesse, les conseillers MM Pierre Martineau, Gaétan Bélanger, et les conseillères, M^{mes} Évelyne Gallet et Chantal Côté. M^{me} Sophie Boucher, secrétaire-trésorière est également présente.

Absences motivées : M. Jonathan Daigle et M^{me} Pauline Joncas

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Vérification des présences;**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
- 4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 février 2018 et de la séance extraordinaire du 19 février 2018;**
- 5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;**
- 6. Rapports des comités :**
 - a) **Rapport de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 21 février 2018;**
 - b) **Rapport de la rencontre du comité Culture et Patrimoine du 13 février 2018.**
- 7. Affaires nouvelles :**
 - a) Énergir – appui à la desserte;
 - b) Résolution de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace – adoption du rapport d'activités municipales 2017 – Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en incendie;
 - c) Aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de service ou d'activités en milieu municipal;
 - d) Demande de diminution de vitesse sur la route du Petit-Cap et sur le chemin des Pionniers Ouest.
- 8. Affaires commencées :**
 - a) Redevances 2017 des exploitants des carrières et sablières;
 - b) Reddition de comptes pour la subvention de l'aide à l'amélioration du réseau routier local;
 - c) Appel d'offres pour les services professionnels et la surveillance des travaux pour le nouveau poste de pompage sur la rue du Manoir Est;
 - d) Résolution au MDDELCC pour une demande d'autorisation dans le cadre du nouveau trop-plein pompé sur la rue du Manoir Est.
 - e) Résolution pour l'autorisation de signature de l'entente avec Vivre en Ville;
 - f) Nomination d'un représentant de Cap-Saint-Ignace au conseil d'administration du nouvel Office d'habitation de la Région de Montmagny;
- 8. Informations générales;**
- 9. Période de questions générales;**
- 10. Levée de la séance.**

1. Ouverture de la séance

M^{me} la mairesse, Jocelyne Caron, procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : M^{me} la mairesse, Jocelyne Caron
M. Pierre Martineau, siège #1
M. Gaétan Bélanger, siège #4
M^{me} Évelyne Gallet, siège #5
M^{me} Chantal Côté, siège #6

Sont absents : M. Jonathan Daigle, siège #2
M^{me} Pauline Joncas, siège #3

2018-03-01

Adoption de
l'ordre du jour

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté, appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2018-03-02

Adoption des
procès-verbaux

4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 février 2018 et de la séance extraordinaire du 19 février 2018

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger, appuyé par la conseillère Évelyne Gallet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 février 2018 et de la séance extraordinaire du 19 février 2018 après avoir été lus par chacun des conseillers, soient acceptés tels que rédigés.

2018-03-03

Ratification des
comptes

5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau, appuyé par la conseillère Chantal Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil ratifie les comptes payés depuis la dernière réunion, le chèque numéro C1800038 au numéro C1800080, le dépôt direct numéro P1800037 au numéro P1800078, les paiements Accès D du numéro L1800013 au numéro L1800024, pour la somme de 232 648,91 \$ et les salaires pour une somme de 60 179,71 \$ totalisant ainsi 292 828,62 \$.

6. Rapports des comités

Rapport du CCU du
21 février 2018

a) Rapport de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 21 février 2018

M^{me} Chantal Côté fait un bref résumé de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 21 février 2018.

Rapport du comité
Culture et Patrimoine
13 février 2018

b) Rapport de la rencontre du comité Culture et Patrimoine du 13 février 2018

M^{me} Sophie Boucher fait un bref résumé de la rencontre du comité Culture et Patrimoine du 13 février 2018.

7. Affaires nouvelles

2018-03-04

a) Énergir – appui à la desserte

Énergir, appui à la desserte

CONSIDÉRANT QUE la région de Montmagny est pénalisée par le fait qu'elle n'est pas desservie par le réseau de gaz naturel Énergir (anciennement Gaz Métro);

CONSIDÉRANT QUE l'arrivée du gaz naturel dans une région constitue un levier de développement économique;

CONSIDÉRANT QUE l'extension du réseau gazier vers notre région est un instrument de développement qui doit être analysé en tenant compte du long terme et non pas uniquement sous l'angle de la rentabilité à court terme;

CONSIDÉRANT QUE l'arrivée du gaz naturel dans la région de Montmagny aurait un impact sur le maintien des acquis sur le plan économique, notamment en desservant les entreprises existantes;

CONSIDÉRANT QUE le prolongement du réseau gazier dans la région de Montmagny ferait en sorte d'accroître la capacité de la région à attirer de nouveaux investissements;

CONSIDÉRANT QUE le prolongement du réseau gazier dans la région de Montmagny contribuerait à rendre plus compétitives les entreprises déjà présentes sur le territoire et par le fait même, l'ensemble de la région;

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada ont contribué financièrement à l'extension du réseau gazier dans d'autres régions, notamment en palliant à la différence entre les volumes vendus et les coûts du projet parce qu'ils considéraient qu'il s'agissait d'un instrument de développement essentiel et nécessaire;

CONSIDÉRANT QU' après les secteurs de Bellechasse, Thetford Mines et du Lac-Saint-Jean, c'est maintenant à notre région de pouvoir compter sur cet outil important de développement économique;

CONSIDÉRANT QUE l'arrivée du gaz naturel dans la région de Montmagny aura un effet positif sur le bilan environnemental et les émissions de GES des entreprises de la région, en remplaçant le mazout lourd et le propane;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace appuie les démarches de la MRC de Montmagny qui travaille avec les industriels et les gens d'affaires de la région afin de convaincre les gouvernements d'investir les sommes nécessaires dans le prolongement du réseau gazier québécois dans le but de desservir la région de Montmagny lequel constitue un pôle de développement industriel important pour l'économie du Québec.

QU'une copie de la résolution soit transmise à la MRC de Montmagny, au député de la Côte-du-Sud, M. Norbert Morin, à M^{me} Dominique Anglade, ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, à M. Carlos Leitao, ministre des Finances, ainsi qu'au ministre M. Pierre Moreau, du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

2018-03-05

Rapport activités
municipales 2017
schéma de couverture de
risque en incendie

b) Résolution de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace – adoption du rapport d'activités municipales 2017 – Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en incendie;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont responsables de certaines actions sur leur territoire prévues au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en incendie adopté par leur MRC;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la sécurité incendie* indique que toute municipalité doit produire un rapport d'activités faisant état de ses actions et le transmettre à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le Service de protection contre les incendies de la Ville de Montmagny a conséquemment complété un tel rapport pour les deux casernes sur le territoire qu'elle dessert;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger

Appuyé par la conseillère Chantal Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

1. D'adopter le rapport d'activités municipales présentant les actions réalisées pendant l'année 2017 en lien avec le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en incendie adopté par la MRC de Montmagny et applicable à la Municipalité de Cap-Saint-Ignace.

2. De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Montmagny et au directeur du Service de protection contre les incendies et la sécurité civile de la Ville de Montmagny.

2018-03-06

Demande aide financière
mise en commun
équipements

c) Aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre d'un projet de mise en commun d'équipements de sauvetage nautique;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de Montmagny à être désignée comme responsable du projet auprès de d'autres organismes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace a délégué sa compétence en incendie à la Ville de Montmagny;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De déposer une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre d'un appel de projets pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal.

De désigner la Ville de Montmagny comme responsable du projet et des communications avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

2018-03-07

Demande diminution
vitesse 132 et Petit-Cap

d) Demande de diminution de vitesse sur la route du Petit-Cap et sur le chemin des Pionniers Ouest

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal considère que les limites de vitesse sur la route du Petit-Cap et le chemin des Pionniers Ouest devraient être réévaluées à la baisse;

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques années, plusieurs accidents avec blessés graves ou décès ont eu lieu sur le chemin des Pionniers Ouest puisque la visibilité en est réduite à plusieurs endroits;

CONSIDÉRANT QU' il est primordial pour le Conseil municipal d'assurer la sécurité de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la visibilité des véhicules entrant et sortant du parc municipal situé au 630, route du Petit-Cap est pratiquement nulle;

CONSIDÉRANT QUE pendant la saison estivale, plus de 120 jeunes sont présents sur place 3 jours

par semaine et ceci amène une circulation accrue et un danger supplémentaire puisque la limite de vitesse est de l'ordre de 70 kilomètres heures;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté;

Appuyé par le conseiller Pierre Martineau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De demander au ministère des Transports de réviser à la baisse les limites de vitesse sur le chemin des Pionniers Ouest et la route du Petit-Cap. Qu'une limite de vitesse de 70 km/h soit demandée pour le chemin des Pionniers Ouest du numéro civique 571 à la limite ouest de la municipalité (Montmagny). Sur la route du Petit-Cap, la limite de vitesse demandée est de 50 km/h de l'intersection du chemin des Pionniers et de la route du Petit-Cap jusqu'au numéro civique 691.

8. Affaires commencées

2018-03-08

Redevances carrières et
sablères 2017

a) Redevances 2017 des exploitants des carrières et sablières

CONSIDÉRANT QUE les redevances des exploitants des carrières et sablières pour l'année 2017 ont été perçues selon les modalités en place;

CONSIDÉRANT QUE ces sommes ont été affectées en entier à l'entretien des routes utilisées par les exploitants;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par la conseillère Évelyne Gallet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le Conseil confirme que les sommes reçues pour 2017 des exploitants des carrières et sablières ont été investies pour l'entretien des principales routes et chemins utilisés par ceux-ci. Si un solde est résiduel, ce dernier sera placé dans le fonds réservé. La somme perçue est de 9 545,25 \$, et ce, pour trois exploitants.

2018-03-09

Reddition de comptes
PAARRL

b) Reddition de comptes pour la subvention de l'aide à l'amélioration du réseau routier local

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 76 887 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour

l'année civile 2017;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées sont comprises dans un rapport remis à nos vérificateurs, et ce, pour qu'ils puissent inclure leurs notes aux états financiers;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local* pour un montant de 249 672,71 \$.

2018-03-10

Appel d'offres services professionnels et surveillance trop plein pompé Manoir Est

c) Appel d'offres pour les services professionnels et la surveillance des travaux pour le nouveau poste de pompage sur la rue du Manoir Est

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire demander des soumissions sur invitation pour les services professionnels concernant les plans et devis et la surveillance des travaux pour le nouveau trop-plein pompé qui sera construit sur la rue du Manoir Est;

CONSIDÉRANT QUE les estimations préliminaires pour ces travaux sont supérieures à 25 000 \$ et inférieures à 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les demandes de soumissions seront adressées aux soumissionnaires sélectionnés en caucus;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace autorise la directrice générale, M^{me} Sophie Boucher, à demander des soumissions aux soumissionnaires sélectionnés pour les services professionnels concernant les plans et devis et la surveillance des travaux pour le nouveau trop-plein pompé qui sera installé sur la rue du Manoir Est. La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

2018-03-11

Demande de c.a.
MDDELCC trop-plein
pompé Manoir Est

d) **Résolution au MDDELCC pour une demande d'autorisation dans le cadre du nouveau trop-plein pompé sur la rue du Manoir Est**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger

Appuyé par le conseiller Pierre Martineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace autorise la firme qui obtiendra le contrat pour les services professionnels pour les plans et devis et la surveillance des travaux du nouveau trop-plein pompé sur la rue du Manoir Est à déposer en son nom toutes les demandes au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'obtention de l'autorisation nécessaire à la réalisation des travaux du projet «Ajout d'un trop-plein pompé sur la rue du Manoir Est».

QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

Que dans le cas où les travaux seraient retardés et que la transmission serait reportée au-delà de la date prévue, la Municipalité s'engage à aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques des nouvelles dates de fin prévues des travaux et de la transmission de l'attestation.

QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace certifie que le projet présenté ne contrevient à aucun règlement municipal.

2018-03-12

Résolution signature
Vivre en Ville

e) **Résolution pour l'autorisation de signature de l'entente avec Vivre en Ville**

ATTENDU QUE

Vivre en Ville est une organisation d'intérêt public qui contribue, partout au Québec, au développement de collectivités viables, en oeuvrant tant à l'échelle du bâtiment qu'à celles de la rue, du quartier et de l'agglomération;

ATTENDU QUE

Vivre en Ville doit, tel que cela a été convenu avec ses partenaires financiers

du projet Stratégies collectivités viables pour l'année 2018, accompagner une collectivité québécoise souhaitant intégrer les principes de développement durable dans ses pratiques;

ATTENDU QUE

la Municipalité de Cap-Saint-Ignace cherche à optimiser son périmètre d'urbanisation, tout comme les îlots déstructurés contigus au chemin des Pionniers Ouest, entre la route Bellavance et la rue du Manoir Ouest, et demande une expertise extérieure pour l'accompagner dans sa réflexion;

ATTENDU QUE

la Municipalité de Cap-Saint-Ignace accepte d'être accompagnée par Vivre en Ville dans le cadre du projet Stratégies collectivités viables, selon les modalités mentionnées dans l'offre de services qui lui a été transmise le 28 février 2018;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser M^{me} Sophie Boucher, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente d'accompagnement de Vivre en Ville. De plus, la Municipalité s'engage à leur verser un montant de 12 500 \$ (aucune taxe applicable) à titre de contribution financière au projet Stratégies collectivités viables.

2018-03-13

Nomination Office
municipal habitation
Région Montmagny

f) Nomination d'un représentant de Cap-Saint-Ignace au conseil d'administration du nouvel Office d'habitation de la Région de Montmagny

ATTENDU QUE

l'Office municipal d'habitation de Berthier-sur-Mer, Cap-Saint-Ignace, Montmagny et Saint-François-de-la-Rivière sud ont demandé l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de se regrouper;

ATTENDU QUE

ces offices ont présenté aux conseils municipaux des Municipalités de Berthier-sur-Mer, Cap Saint-Ignace, Montmagny et Saint-François-de-la-Rivière sud un projet d'entente de regroupement des quatre offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU QUE

le conseil d'administration du nouvel Office sera constitué de 9 administrateurs

dont un représentant municipal de Cap-Saint-Ignace

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Évelyne Gallet

Appuyé par la conseillère Chantal Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT DES CONSEILLERS PRÉSENTS

1. De nommer M^{me} Pauline Joncas comme représentant de la municipalité de Cap-Saint-Ignace au conseil d'administration du nouvel Office d'Habitation de la Région de Montmagny pour un mandat de trois (3) ans.
2. De transmettre copie de la présente résolution à M. Jacques Paradis, directeur de l'Office municipal d'habitation de Montmagny.

9. Informations générales

M^{me} la mairesse informe les gens de différents dossiers.

10. Période de questions générales

M^{me} la mairesse répond aux questions des gens de la salle.

2018-03-14

11. Levée de la séance

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté, appuyé par la conseillère Évelyne Gallet, que la séance soit levée à 21 h 12.

Sophie Boucher
Secrétaire-trésorière

Jocelyne Caron
Mairesse